



Municipalité d'Amherst

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné,  
directeur général de la susdite municipalité,

**QUE :**

Le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire du **8 janvier 2024** le règlement n° 581-23 **créant une réserve financière pour l'adaptation aux changements climatiques.**

Ce règlement portant le numéro 581-23 peut être vu et examiné au bureau municipal où il est déposé.

**DONNÉ** à Amherst, ce neuvième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.



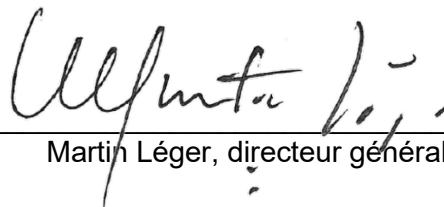
Martin Léger, directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le neuvième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9<sup>e</sup> jour de janvier 2024.



Martin Léger, directeur général